

À propos de la Saint-Barthélemy et des *Mémoires* de Marguerite de Valois : authenticité du texte et réception au XVII^e siècle

(paru dans la Revue d'Histoire Littéraire de la France, sept.-oct. 1996)

Un bruit se répand depuis quelques années : les *Mémoires* de Marguerite de Valois seraient un faux. L'idée a été lancée en 1989 par Jean-Louis Bourgeon, dans un article intitulé « Pour une histoire, enfin, de la Saint-Barthélemy ». Analysant les sources traditionnellement retenues comme pièces à conviction dans un procès instruit de tout temps de manière partisane, l'historien se penchait sur ce texte qui en constitue un élément capital. Traitant Marguerite d'« auteur mythique », et les *Mémoires* de « texte racoleur », il suggérait qu'ils pouvaient être apocryphes : « À l'heure actuelle, sans pouvoir être formel (il y faudrait toute une étude, non seulement sur le contenu, mais aussi sur le vocabulaire de Marguerite de Valois [...]), nous nous interrogeons pour savoir s'il ne s'agirait pas tout simplement d'un faux. »¹

Trois ans plus tard, les interrogations étaient devenues certitudes. Dans la revue *L'Histoire*, toujours à propos du massacre, Bourgeon écrivait : « Cette présentation des faits et leur interprétation s'appuient sur des témoignages faux ou suspects. [...] Faux, notamment, les *Mémoires* du maréchal de Tavannes [...]. Totalement inventé, le *Discours du roi Henry III* [...]. Mais on ne saurait en rester là : également apocryphes, les célèbres *Mémoires* de Marguerite de Valois²... ». La recherche portant sur le contenu et le vocabulaire de l'œuvre de la reine avait-elle eu lieu ? Rien, dans l'article, ne l'indiquait. Quant au livre que l'historien faisait paraître la même année, il réitérait sans plus d'explications le même verdict : les trois textes précités « sont tous apocryphes, datant des années 1620 ». Et l'auteur de commenter avec un ton péremptoire : « On est effaré de la légèreté avec laquelle, depuis plus de 150 ans, des historiens chevronnés ont pu prendre comme sources valables d'aussi tardives et douteuses compilations³. »

On pouvait en retour, et à bon droit, être « effaré » devant de telles « révélations ». Le caractère apocryphe des deux premiers documents est connu depuis fort longtemps : les *Mémoires* de Tavannes, écrits par son fils, n'ont jamais été tenus pour un texte du maréchal, et le *Discours du roi Henry III* — pseudo confession du roi, un soir de vague à l'âme, à Cracovie — a été identifié comme un faux à la fin du XIX^e siècle⁴. En revanche, l'authenticité des *Mémoires* de Marguerite n'a jamais fait l'objet du moindre doute en trois cent cinquante ans. L'amalgame entre ces trois textes constituait donc un procédé malhonnête, et l'absence de recherches alléguées pour soutenir une telle opinion un indice supplémentaire de son manque de sérieux. Or, selon le vieil adage « calomniez,

¹. J.-L. Bourgeon, « Pour une histoire, enfin, de la Saint-Barthélemy », *Revue historique* 282 (1989), p. 105, 106.

². J.-L. Bourgeon, « Qui est responsable de la Saint-Barthélemy ? », *L'Histoire* n° 154, avril 1992, p. 69-71.

³. J.-L. Bourgeon, *L'Assassinat de Coligny*, Genève, Droz, 1992, p. 15.

⁴. Voir, en ce qui concerne les *Mémoires* de Gaspard de Saulx-Tavannes, l'introduction qu'en donne l'édition Michaud-Poujoulat (1836). Pour le faux mémoire de Henri III, voir Henri Bordier, *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, Genève, H. Georg/Paris, Fischbacher et Champion, 1879, p. 52-68.

calomniez, il en restera toujours quelque chose», il semble aujourd'hui que les assertions de Bourgeon commencent à trouver un écho chez ses confrères. Ainsi Marc Vénard, qui en 1992 se gausse de l'historien et réfute pratiquement toutes ses thèses, s'avoue-t-il « pleinement d'accord avec J.-L. Bourgeon » sur un point : la nécessité d'écarter les *Mémoires* de Marguerite et de Tavannes des documents à prendre en considération. « Ils ne méritent, écrit-il, aucun crédit : tardifs, ils ont été évidemment reconstruits selon les passions et les intérêts de leur auteur ; ils ne peuvent servir qu'aux auteurs dramatiques et aux biographes à succès ». On ne voit pas pourquoi les *Mémoires*, quand ils sont authentiques, seraient *a priori* écartés des pièces permettant de se faire un jugement sur un événement historique ; aucun texte, qu'il soit « tardif » ou non, n'est exempt des « passions » et des « intérêts » de son auteur — toutes les sources doivent être décryptées en fonction de ce paramètre⁵. Ainsi encore, dans son récent ouvrage sur la Saint-Barthélemy, Denis Crouzet affirme-t-il qu'« il faudrait même regarder [les *Mémoires* de Marguerite] comme apocryphes » ; en vertu de quoi l'historien les ignore de la même façon que, cette fois-ci, le faux discours d'Henri III, alors qu'il s'appuie abondamment sur Tavannes, et même sur Nevers — dont les *Mémoires* ont été rédigés par Gomberville (auteur de romans à succès...) à la fin du XVII^e siècle !⁶ Quant à Jean-François Dubost, qui signe dans la revue *L'Histoire* de mai 1994 un article consacré à « la légende noire de la reine Margot », il retrace les principaux épisodes de la vie de la reine sans dire un mot de ses *Mémoires*, ni d'ailleurs d'aucun autre de ses écrits, comme si elle n'avait jamais pris la plume...

Le propre d'une rumeur étant de se répandre en l'absence de tout fondement, et d'autant plus vite qu'elle avance sur un terrain fantasmatiquement chargé, il paraît nécessaire de faire un sort à celle-ci avant qu'elle n'ait convaincu l'ensemble de la communauté scientifique par simple contagion, et qu'une vilaine pierre de plus n'ait été lancée dans un jardin déjà trop encombré. L'attaque de Bourgeon et les variations de ses confrères s'inscrivent en effet dans l'histoire fort longue du mythe de la reine Margot, une histoire qui a prouvé, cent fois déjà, qu'on pouvait tout dire et en toute tranquillité sur ce personnage tombé dans l'ornière de la petite histoire — et qui fait régulièrement dérapier les historiens, chevronnés ou non. L'analyse des pièces du dossier est cependant de la première importance. Historiquement, parce que les *Mémoires* de Marguerite constituent l'une des sources majeures que nous possédions sur cet épisode capital de notre histoire qu'est la Saint-Barthélemy. Et littérairement, parce que la dernière reine de Navarre est l'une des grandes prosatrices du XVI^e siècle — et qu'il serait temps qu'on étudie l'ensemble de son œuvre avec le sérieux qu'elle mérite.

⁵. Marc Vénard, « Arrêtez le massacre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* oct.-déc. 1992, p. 647. Viendrait-il à quiconque l'idée d'écarter les *Mémoires* du Général de Gaulle des documents permettant de comprendre la seconde guerre mondiale, sous prétexte qu'ils sont « tardifs » ? Le glissement, ici comme ailleurs, est à mettre au compte du mythe de la reine Margot, comme en témoigne la dernière phrase de la citation.

⁶. Denis Crouzet, *La Nuit de la Saint-Barthélemy : un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994, p. 110. Rappelons qu'au sein des *Mémoires de Monsieur le duc de Nevers*, publiés en 1665, seul le *Journal tenu pendant les Etats généraux de Blois de 1576-1577* est de la plume dudit duc ; Crouzet ne donne d'ailleurs pas sa référence (p. 391-392). Enfin, le seul extrait qu'il reproduit des *Mémoires* de Marguerite (p. 357) est un récit à la troisième personne qui n'est pas de la plume de la reine.

Les Mémoires de Marguerite et les analyses récentes sur le massacre de la Saint-Barthélemy

L'aspect extraordinairement précieux du témoignage de Marguerite de Valois sur les tueries d'août 1572 a été de tout temps reconnu par les historiens. La reine est en effet, avec le secrétaire du comte de La Rochefoucauld, Mergéy, le seul témoin oculaire à avoir laissé une description de la nuit du massacre vécue de l'intérieur du Louvre, et sa relation est autrement plus étoffée, autrement plus complète que celle de Mergéy. Elle est d'autre part le seul membre de la famille royale à en avoir fait un récit personnel, un récit hors situation, non officiel, rédigé plus de vingt ans après le drame, et destiné à la seule postérité (la Couronne, elle, s'expliqua plusieurs fois dans les jours et les mois suivants — de manière d'ailleurs contradictoire — et Henri IV n'en dit jamais rien). Enfin, Marguerite était peut-être la seule personne dans le Louvre à occuper une position totalement extérieure aux deux camps en présence, puisque, comme elle l'explique elle-même, mariée depuis quelques jours seulement, elle était l'objet de toutes les méfiances : « Les huguenots me tenoient suspecte parce que j'estois catholique et les catholiques parce que j'avois espousé le roy de Navarre, qui estoit huguenot.⁷ » Ces éléments n'impliquent évidemment pas que son témoignage doive être considéré comme indiscutable ou exempt de silences, mais ils le rendent certainement tout à fait digne d'être analysé avec soin.

Que dit Marguerite ? Disons tout de suite que sa narration — ici comme ailleurs — est rapide et relativement imprécise. La mémorialiste ne donne pas les dates, saute des jours, et revient en partie en arrière. À vrai dire elle fait trois « récits » du drame : tout d'abord un résumé de quelques lignes, puis un développement de quelques pages qui explicite le résumé sans le reprendre exactement, et enfin une relation strictement personnelle, vécue, de la nuit du massacre et des premières heures du lendemain. C'est dans les deux premiers récits, qui seuls comportent des explications sur la genèse des événements, que se trouvent les éléments permettant de reconstituer sa version⁸. En ce qui concerne ce qu'on appelle le « premier acte » du massacre, autrement dit la tentative d'assassinat de Coligny, la mémorialiste décrit l'affolement déclenché dans le camp protestant par la blessure infligée à leur chef par Maurevert et désigne clairement le coupable. Le roi Charles, dit-elle, se doutait bien que « Maurevert avoit fait ce coup à la suscitation de Monsieur de Guise. [...] et si Monsieur de Guise ne se fust tenu caché tout ce jour-là, le Roy l'eust fait prendre » (p. 28). Elle montre ensuite Catherine de Médicis essayant vainement de calmer son fils en lui expliquant que le duc avait sans doute ses raisons (vendetta familiale). Mais rien n'y fait : Charles veut « faire justice ».

La responsabilité du « second acte », c'est-à-dire la décision de faire exécuter les chefs du parti huguenot, revient à la Couronne dans le récit de Marguerite, qui décrit avec une relative précision l'engrenage qui y préside. C'est le duc de Guise et son ami le duc d'Anjou (futur Henri III) les premiers qui, voyant que les huguenots voulaient se venger, ont eu l'idée de les « devancer » — « conseil de quoy le roy Charles ne fust nullement » (p. 26). Catherine, elle, semble convaincue : elle est gagnée par la panique que lui inspirent les protestants, et elle craint « que si l'on ne prevenoit leur dessein la nuit mesme ils attenteroient contre le Roy et elle ». Elle prend alors « resolution de faire ouvertement entendre audit roy Charles la verité de tout et le danger où il estoit »

⁷. *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, Ed. Guessard, Paris, Jules Renouard, 1842, p. 32.

⁸. Le résumé va de « La fortune, qui ne laisse jamais... » à « il ne l'eust jamais fait. » (*ibid.*, p. 26-27) ; le développement continue jusqu'à « son maistre monsieur de Guise » (p. 31) ; le récit personnel va ensuite jusqu'à « ce qu'enfin ils m'accordèrent. » (p. 35).

(p. 29). Elle envoie donc auprès de son fils le maréchal de Retz, qui a grande influence sur lui. Son discours (soigneusement reconstitué au style indirect par Marguerite, qui tient visiblement à montrer à quel point il fut difficile de convaincre son frère) est une avalanche d'arguments-massues destinés à emporter l'adhésion du roi, le maréchal allant jusqu'à dire « que le coup de l'admiral n'avoit point esté fait par monsieur de Guise seul, mais que mon frere le roy de Pologne, depuis roy de France [Anjou], et la Royne ma mere avoient esté de la partie » (p. 30). Accablé, Charles se rend. Il envoie « quérir monsieur de Guise et tous les autres princes et cappitaines catholiques, où il fust pris resolution de faire, la nuict mesme, le massacre de la saint Barthelemy » (p. 31).

Ce que Marguerite ne rapporte pas, et qui joua vraisemblablement de manière décisive dans la décision de la reine mère, c'est que, le lendemain de l'attentat, toute la famille royale sortit du Louvre pour rendre visite au blessé, et qu'elle dut se rendre compte de l'état quasi insurrectionnel où était la population parisienne — une population très catholique, très opposée à la politique d'entente religieuse pratiquée par la Couronne depuis la paix de Saint-Germain (été 1570), ulcérée par le tout récent mariage Marguerite-Navarre, fanatisée de longue date par les prédicateurs, et toute dévouée aux Guise⁹. C'est là certainement, dans cette peur du soulèvement qu'allait précipiter l'entêtement de Charles à punir le duc, bien plus que dans les menaces verbales des protestants, que réside l'explication de la panique de la Couronne. Non seulement il fallait convaincre le monarque de renoncer à « faire justice », mais il fallait trouver rapidement le moyen de calmer le jeu — d'où l'idée de satisfaire au plus vite la capitale en lui sacrifiant les dirigeants du parti huguenot.

Car c'est bien de cette élimination qu'il s'agit, et non, comme le dit Marguerite, du massacre proprement dit. Celui-ci est en effet perpétré, quelques heures plus tard, par une population qui se croit autorisée à poursuivre sur tous les protestants les exactions qu'elle a vu commettre sur leurs chefs par les plus grands personnages du royaume. Cette tuerie, que l'historiographie a fini par appeler le « troisième acte » du drame, dure plusieurs jours dans Paris avant de gagner de nombreuses provinces françaises au cours des mois suivants. La reine, comme la plupart de ses contemporains, mêle les deux dernières phases. Parce qu'elles furent sur le moment difficilement dissociables ? Parce que la mémorialiste ne veut pas faire œuvre d'historienne mais décrire ce qu'elle a vécu (ce qu'elle s'empresse de faire après cette brève relation, entamant son « troisième récit ») ? Parce que seul le sort du groupe dirigeant l'intéressait ? Tout cela est vraisemblable. Mais en concluant cet épisode, Marguerite établit définitivement l'innocence de Catherine dans le déclenchement des hostilités (ce que les historiens n'ont pratiquement jamais remarqué, s'appuyant sur le début de son récit, qui montre la reine mère tout de suite d'accord avec la proposition Guise-Anjou) : « Cinq ou six jours apres, ceux qui avoient commencé cette partie [...] ourdissent une autre trame. Ils vont persuader à la Royne ma mère qu'il me falloit desmarier » (p. 36) ; « ceux »-là sont en effet furieux que Navarre et Condé soient passés à travers les mailles du filet.

La version de la reine est donc claire, pour peu qu'on la lise correctement : les Guise sont à l'origine de l'attentat contre Coligny ; Catherine a pris — dans l'affolement, mais sous l'influence de Guise et d'Anjou — la décision de décapiter le parti huguenot ; Retz a eu la tâche difficile de convaincre Charles ; Charles a donné ordre à la tuerie (limitée).

⁹. Voir notamment Nicola-Mary Sutherland (*The massacre of St -Bartolomew and the European Conflict, 1559-1572*, Londres, Mac Millan, 1973) et J.-L. Bourgeon (travaux cités).

Cette lecture des événements s'oppose à la plus grande partie de l'historiographie de la Saint-Barthélemy, qui retient la culpabilité (parfois entière, parfois partagée avec les Guise) de Catherine dans les deux premiers actes du drame, et qui a souvent cru trouver dans le témoignage de Marguerite — trop vite lu — confirmation de cette thèse. C'est par contre, avec des éléments manquants, le scénario que retient l'étude récente la plus documentée et la plus fiable, celle de Nicola-Mary Sutherland. L'historienne anglaise montre en effet que ni Charles ni Catherine n'avaient de motifs pour faire disparaître Coligny, leur allié depuis deux ans, mais que par contre les Guise, et pour des raisons personnelles, et pour des raisons politiques, avaient tout à gagner à sa mort. Ses travaux éclairent également le sens de l'entente Guise-Anjou qu'atteste la reine, et leur intérêt commun à pousser du côté d'un renversement des alliances instaurées par la paix de Saint-Germain : le clan lorrain parce qu'il était plus ou moins en disgrâce depuis cette époque, et Anjou parce que, allié des Guise, la nouvelle politique l'avait mis lui aussi sur la touche. Cela n'exclut pas, dit l'historienne, d'autres coupables : des commanditaires plus lointains comme Philippe II ou le duc d'Albe, le premier parce que l'intervention française en Flandres, projetée pour les semaines suivant les noces de Marguerite et de Navarre, avait pour but d'y entamer son hégémonie, le second parce qu'il était le chef des troupes espagnoles en Flandres. Les Guise, dont on sait aujourd'hui qu'ils n'ont pas attendu les années 1580 pour être « subventionnés » par l'Espagne, ont donc pu exécuter (avec le soutien d'Anjou ?) — en en retirant des bénéfices personnels — un dessein commandité en plus haut lieu.

Si Marguerite ne parle pas de ces ramifications étrangères, c'est peut-être qu'il n'y en eut pas ; mais c'est plus sûrement parce que, Guise étant mort quand elle rédige ses *Mémoires*, il vaut mieux tout lui mettre sur le dos et ne pas dénoncer l'Espagnol — dont elle a elle-même, dans les heures sombres de la Ligue, sollicité l'aide bienveillante... « Ceux qui avaient commencé cette partie » serait alors une prudente formule destinée à masquer le nom de ces autres responsables, tout en signifiant que Guise n'était pas seul en cause. Si la reine ne parle pas non plus de la visite au chevet de Coligny et de l'état de surexcitation de la capitale comme véritable motif de la décision prise par la Couronne, c'est peut-être pour ne pas contredire la version officielle donnée quelques jours après le massacre, à savoir que la royauté en revendiquait la responsabilité¹⁰ ; mais n'est-ce pas plutôt, chez cette catholique convaincue qui a vu son pays déchiré par vingt-cinq ans de guerres civiles et religieuses, et qui, au moment où elle écrit, travaille activement à l'implantation de la Contre-Réforme, pour faire peser sur les protestants la responsabilité de la décision de la Couronne ? La manière dont elle revient, et dans son « résumé », et dans son « développement », sur leurs menaces de vengeance, fait pencher pour cette hypothèse. Reste que si le récit de Marguerite est à l'évidence lacunaire, voire pêche par omission, il n'est en rien démenti par les conclusions de Sutherland. En revanche, il s'oppose partiellement aux thèses de Bourgeon puisque, selon l'historien, la Couronne n'est responsable d'aucun des trois « actes » du massacre. Ce pourrait être une raison d'accuser la reine de mensonge, mais c'est une tout autre affaire que de nier l'authenticité de ses *Mémoires*. Voyons donc les arguments avancés en faveur d'une telle « thèse » — des arguments qui pour l'essentiel ont été développés dans l'article de 1989, et qui peuvent être regroupés sous deux rubriques : la contestation de Marguerite comme auteur de l'œuvre, et les hypothèses quant à la production de celle-ci comme texte des années 1620.

¹⁰. D'une part pour ne pas avoir à avouer qu'elle avait été débordée par la populace, et d'autre part pour donner du poids à ses ordres de faire cesser les tueries.

Marguerite, auteur impossible de ses *Mémoires* ?

Le premier argument que donne Bourgeon constitue une sorte d'attaque invalidante destinée à peser de tout son poids sur la suite de la démonstration : Marguerite serait un « auteur mythique, à qui l'on a beaucoup trop prêté » et dont l'œuvre se résume à « quelques lettres » (1989, p. 105). Cette affirmation lapidaire est tout simplement erronée. Un seul ouvrage, en effet, *La Ruelle mal assortie*, a été attribué à tort à la reine, et ce assez tardivement, sous l'influence du mythe de la reine Margot¹¹. Pour le reste, on est en présence d'un ensemble écrit relativement important, qui comprend, outre les *Mémoires*, un plaidoyer (*Mémoire justificatif pour Henri de Bourbon*, 1574), un manifeste féministe (*Discours docte et subtil dicté promptement par la reine Marguerite...*, 1614), des poésies (dont une partie seulement a jusqu'ici pu être retrouvée), et plus de quatre cent cinquante lettres¹². Cet ensemble, qui a patiemment été mis au jour par les érudits à travers les siècles, et qui comporte encore des inédits, présente des caractéristiques communes en ce qui concerne les thèmes, le vocabulaire, le style, les images et même les « obsessions » de la reine, caractéristiques communes sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Contentons-nous pour l'instant d'énoncer cet élémentaire souci de rigueur : avant de rayer un nom sur la liste des auteurs, il faudrait démontrer, ou commencer à démontrer, que tous les textes qui passent pour siens ne le sont pas.

Autre argument tendant, selon Bourgeon, à établir l'impossibilité que Marguerite ait écrit cette œuvre : « Nous avons d'ailleurs quelque mal à imaginer, à la date de 1599-1600 (époque admise de la composition de ses *Mémoires*), une reine de France s'exhibant ainsi par la plume — même s'il s'agit d'un texte conçu pour rester manuscrit et n'avoir qu'une diffusion confidentielle. Quand on est reine en titre, il est bien vulgaire de vouloir confier ses souvenirs personnels à un quelconque Brantôme : ni les mentalités, ni les convenances du temps n'admettent de telles familiarités. Et Marguerite était trop prudente, dans ses relations post-conjugales avec Henri IV, pour se lancer dans une entreprise aussi délicate, sinon déplacée. » (1989, p. 105-6) Ces remarques ne sont pas toutes dépourvues de bon sens — pour autant que le tournant du siècle soit retenu pour la date de composition du texte. Or Marguerite commença vraisemblablement de rédiger ses souvenirs au début de l'année 1594, quelques mois après avoir reçu du nouveau roi de France les premières propositions d'annulation de leur mariage (avril 1593), et quelques mois, également, après avoir reçu le *Discours sur la reine de Navarre* de son ami Brantôme¹³. C'est ce double événement qui, très certainement, « déclencha » le besoin de faire le point, à un moment où elle allait se lancer dans une longue négociation (car si elle était d'accord pour laisser sa place, ce n'était pas sans en retirer de grands avantages).

Troisième argument : les mémoires apocryphes « fourmillent de lacunes ou d'approximations inquiétantes » (1989, p. 105) — autrement dit, si le texte était authentique, il serait plus complet et plus précis. Hélas, il n'en est rien. Tous les spécialistes des *Mémoires* savent que des conditions d'écriture différentes présidèrent (président toujours) à leur rédaction, certains mémorialistes écrivant à partir d'une

¹¹. Voir E. Viennot, « Marguerite de Valois et *La Ruelle mal assortie* : une attribution erronée », in *Nouvelle Revue Française du XVI^e Siècle* 10, 1992.

¹². Une édition des œuvres complètes est en préparation, par nos soins, chez Champion.

¹³. Voir E. Viennot, *Marguerite de Valois : histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Payot, 1993, p. 185 et suiv. Le *Discours* de Brantôme a été rédigé vers 1591-1592.

documentation (collectée par eux-mêmes ou des secrétaires), d'autres rédigeant, depuis la prison ou l'exil par exemple, à partir de leurs seuls souvenirs. Aucune de ces conditions d'écriture ne garantit d'ailleurs l'absence de « lacunes ou d'approximations », qui, pour être « inquiétantes », n'en font pas moins partie du genre autobiographique lui-même — puisqu'elles peuvent aussi bien être le fruit d'oublis véritables que d'erreurs ou de lacunes des sources, ou encore de silences ou de mensonges délibérés... Les *Mémoires* de Marguerite, écrits en exil sans documents, ne peuvent d'ailleurs guère être davantage accusés de ces défauts que d'autres. Bien des épisodes fourmillent de détails, parce qu'elle les a vécus et qu'ils la marquèrent : le festin de Bayonne, les pitreries de Bussy, les disputes familiales, le voyage en Flandres... Pour le reste, si l'allure du récit est rapide et s'il y manque des précisions dont on peut se désoler, c'est qu'elle ne voulait pas, nous y reviendrons, faire œuvre d'historienne.

Quatrième argument : « On a aussi quelque peine à croire que la vraie Marguerite se soit complu à narrer la scène ridicule du 24 août 1572 où, soi-disant, elle roule dans la ruelle de son lit, agrippée à un huguenot blessé qui fuit ses assassins » (1989, p. 106). Faut-il s'attarder sur une telle remarque ? Passons sur le « complu » et le « soi-disant », dont les sous-entendus n'ont pas à être glosés. Remarquons simplement que Jean-Louis Bourgeon n'est décidément pas familier des *Mémoires* aristocratiques, qui « fourmillent » de détails tragi-comiques de ce genre (ceux de Retz ou de la Grande Mademoiselle le démontrent assez). La lecture de la scène — évoquée par Aubigné sans sous-entendus¹⁴ — ne donne d'ailleurs absolument pas une impression de ridicule : on est au cœur du massacre, et l'irruption dans la chambre de la reine d'un homme percé de coups de hallebardes qui s'écroule sur son lit en l'entraînant dans sa chute est tout à fait saisissante. Si le capitaine des gardes, arrivé en toute hâte sur les lieux, se met à rire en voyant le spectacle, et entraîne l'hilarité (sûrement nerveuse) des autres spectateurs, cela peut sans doute être mis au compte de la dure sensibilité de l'époque (dont *l'Heptaméron* nous donne tant d'autres exemples), mais certainement pas à celui du mauvais goût de la narratrice, qui décrit simplement, et dont le style ne détonne à aucun moment.

Dernier argument avancé par Bourgeon sur cette question : « On peut s'étonner encore plus que l'épouse officielle du Béarnais puisse parler des Protestants comme de 'renards' 'très pernicious' à l'État ». Quoi d'étonnant, au contraire, à ce que la reine « charge » les huguenots de 1572 ? Bourgeon ne dit-il pas lui-même que Coligny, loin d'être ce héros qu'en a fait le parti protestant, était un « aventurier » (1989, p. 91) ? Pourquoi Marguerite l'épargnerait-elle ? Par quelle aberration se mettrait-elle, alors que son mari vient de « lâcher » les protestants en abjurant, à devenir « plus royaliste que le roi » ? Si le ton est ici plus violent qu'ailleurs, le jugement qui le sous-tend s'inscrit dans toute la trajectoire de la reine, qui, pour n'avoir jamais été une fanatique, ne varia jamais dans sa foi catholique (à l'inverse d'autres membres de sa famille). Ses *Mémoires* eux-mêmes n'oscillent pas sur ce point. Elle y avoue la réticence religieuse qui fut la sienne au moment de son mariage, les difficultés qu'elle rencontra dans « ce petit Genève de Pau » (p. 162), et si elle admet qu'à Nérac la cour de son mari était fréquentée des meilleurs gentilshommes, elle commente néanmoins : « N'y avoit rien à regretter en eux, sinon qu'ils estoient huguenots » (p. 163). La violence des propos doit ici être entendue pour ce qu'elle est : le jugement d'une femme dont les guerres de religion brisèrent la

¹⁴. « Le vicomte de Leran, après les premiers coups, se relève et se va jeter sur le lict de la roine de Navarre. Les femmes de chambre le sauvèrent » (Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle, 1550-1601*, Ed. de Ruble, Paris, Renouard, 1886-1909, vol. 3, p. 325).

carrière politique, qui ne comprit jamais qu'on puisse ne pas être catholique — et qui n'écrivait pas pour être publiée.

A ce stade de l'étude, force est donc de constater qu'aucun des arguments invoqués par Bourgeon pour invalider Marguerite comme auteur des *Mémoires* ne tient la route. Voyons à présent ce qu'il en est des hypothèses qu'il formule quant à la production du texte dans les années 1620.

Enjeux, acteurs, auteurs, lecteurs : la publication des *Mémoires* en 1628

L'une des remarques qu'émet l'historien pour rendre plausible sa contestation de la paternité de l'œuvre est que « le XVII^e siècle est particulièrement fertile en Mémoires apocryphes » (1989, p. 105). Certes. Encore faudrait-il préciser que la mode des faux Mémoires ne débute pas dans les années 1620 mais quelques cinquante bonnes années plus tard, soit après bien des évolutions de la scène politique et littéraire ! Comme celle des vrais Mémoires aristocratiques d'ailleurs, cette éclosion correspond à l'après-Fronde, à la période de « domestication » de la noblesse par la monarchie absolue, à un moment où l'écriture de l'histoire prend le pas sur l'action, où la réflexion s'approfondit sur les liens qui existent entre intérêts politiques et passions personnelles. Toutefois les textes écrits dans le sillage des *Mémoires de la vie de Henriette-Sylvie de Molière* (1671-1674) par Mme de Villedieu, d'une esthétique envahie par les genres galants et le « petit roman », présentent des caractéristiques fort différentes des Mémoires aristocratiques, et les lecteurs de l'époque faisaient parfaitement la différence entre les témoignages des grands acteurs de l'histoire et ces autobiographies romancées, au point que Bayle finira par protester contre ce « mélange de vérité et de fable » qu'il observait dans les faux Mémoires, et qui selon lui pervertissait « le goût des jeunes gens¹⁵ ». Ajoutons que les lecteurs des *Mémoires* de Marguerite, dont une bonne partie appartenaient au même milieu que la reine, avaient leurs propres sources d'informations, et qui n'auraient certainement pas manqué d'identifier une compilation fallacieuse, n'ont jamais tenu le texte pour suspect. Les témoignages que nous avons à ce sujet montrent au contraire qu'ils les ont lus avec le plus grand intérêt, et qu'ils s'en sont parfois inspirés au moment de se mettre à l'ouvrage (la Grande Mademoiselle, notamment).

L'hypothèse du texte apocryphe pose au reste des questions inévitables : qui aurait eu intérêt à le produire en 1628, et qui aurait pu l'écrire ? A la première question, Bourgeon ne consacre que quelques lignes — d'ailleurs contradictoires. Une première hypothèse lui vient en lançant l'idée que bien d'autres Mémoires pourraient être des faux (« car, dit-il, tant qu'à jeter un pavé dans la mare, mieux vaut en lancer plusieurs à la fois »). De « grandes maisons nobiliaires » auraient pu les faire écrire dans un but « publicitaire » : les Bouillons, par exemple, pourraient être à l'origine des *Mémoires* de Turenne, qui semblent à l'historien « de la même eau que ceux de Marguerite de Valois : ne s'y trouve qu'un récit soigneusement dosé et arrangé, au style incolore, à la morale platement conventionnelle — bref un pur produit commercial, taillé sur mesure, pour plaire à la bonne société de la mi-XVII^e siècle. » (1989, p. 107) Passons sur l'inanité d'une telle comparaison, qui sautera aux yeux des connaisseurs des deux textes — et qui contredit les propos soutenus ailleurs par Bourgeon quant à la violence des attaques religieuses de l'œuvre de Marguerite, ou à son aspect « racoleur » et « exhibitionniste »,

¹⁵. Voir Roger Zuber et Micheline Cuénin, *Littérature française*, vol. 4 (*Le Classicisme*), Arthaud, 1984, p. 160.

ou au « ridicule » de certaines descriptions —, pour nous concentrer sur l'essentiel : quelle « grande maison nobiliaire », en 1628, aurait pu espérer récupérer une partie du lustre émanant de l'autobiographie de cette reine morte sans descendance, issue d'une famille honnie, et dont le souvenir était controversé¹⁶ ?

Dans son livre, Bourgeon suit une autre piste en revenant sur les « faux Mémoires » de Marguerite et de Tavannes : les Gondi et les Tavannes seraient à l'origine de ces « montages » réalisés dans le but de « se disculper d'avoir trempé dans les tueries d'août 1572 » (*L'Assassinat...*, p. 15). Il est bien possible que Tavannes-fils ait voulu laver son père des plus grosses accusations qui pesaient sur lui depuis le massacre, en évoquant par exemple la scène où se discuta le sort de Navarre et de Condé, et en le montrant partisan de la clémence pour ces deux-là. Mais les Gondi, c'est-à-dire les Retz, ne peuvent pas être à l'origine des *Mémoires* de Marguerite. Au contraire. La reine donnait en effet dans son récit de la Saint-Barthélemy un rôle central au maréchal de Retz (puisque c'est lui, on s'en souvient, qui parvenait à emporter l'adhésion de Charles), un rôle qui pouvait paraître d'autant plus remarquable que le témoignage de la mémorialiste restait fort discret sur les « autres princes et cappitaines catholiques » associés à la décision de la Couronne¹⁷. Loin d'avoir intérêt à la mise en circulation des *Mémoires* de la reine, les Retz ne pouvaient que se sentir offensés par un texte émanant d'un si haut personnage et qui ternissait la réputation de leur ancêtre. Au point que lorsqu'on cherche qui pourrait être à l'origine de l'interdiction qui frappa l'œuvre à sa sortie¹⁸, on tombe assez naturellement sur cette maison devenue en quelques générations l'une des plus puissantes de France. Ce sont eux qui, très probablement, avaient commandité en 1623 à Jean-Baptiste Matthieu la rédaction du *Discours du roi Henry III* qui, s'opposant au témoignage de Tavannes, lavait Gondi de toute responsabilité dans le massacre. N'est-ce pas eux qui tentèrent d'empêcher la diffusion des *Mémoires* de Marguerite, qui réduisaient leur propagande à néant ? Et n'est-ce pas eux qui, parce que le texte connaissait, malgré l'interdiction, un franc succès (six réimpressions pour les seules années 1628 et 1629), firent de nouveau pression sur l'historiographe pour qu'il republie le *Discours* en 1631, dans sa grande *Histoire de France* ?¹⁹

L'hypothèse inverse (que les *Mémoires* soient sortis de l'officine d'une maison hostile aux Retz) n'est pas envisageable non plus : le maréchal n'était évoqué par Marguerite qu'en cette unique occasion. L'observation est d'ailleurs généralisable. Aucun ancêtre des maisons les plus en vue au début du XVII^e siècle ne subit dans ce texte un traitement particulier, qu'il soit dépréciatif ou laudatif. Les Condé et les Montmorency sont à peine évoqués ; Turenne est gratifié d'un maigre « mon bon parent » (p. 163) ; La Rochefoucauld n'est mentionné qu'à propos de la tristesse que Charles eut à décider sa mort. De fait, les louanges de la reine (envers Charles IX, Alençon, Bussy d'Amboise...), comme ses propos les plus durs (envers Henri III, Du Guast, Sauve, Le Pin...), vont à des gens dont on ne se souciait plus en 1628, dont la

¹⁶. Voir E. Viennot, *Marguerite de Valois...*, p. 257 et suiv.

¹⁷. Il est vrai qu'ils ne sont, à bien lire Marguerite, que des exécutants. Il n'y eut pas, selon elle, de « conseil » décidant du massacre, ce qui rejoint... les analyses de Bourgeon.

¹⁸. Nous n'avons pas le texte de l'arrêt, mais seulement celui qui prévoit la levée de la première sanction : il libère pénalement les libraires mais maintient l'interdiction de publier le livre (Paris, Bibliothèque Nationale, ms fr. 22087).

¹⁹. H. Bordier (*op. cit.*, p. 67-8) suggère que c'est Pierre Mathieu, père de Jean-Baptiste, qui écrivit le *Discours*. Jean-Hippolyte Mariéjol (*Vie de Marguerite de Valois*, Paris, Hachette, 1928, p. 47) opte pour le fils.

plupart avaient disparu sans enfants, et dont certains étaient morts accablés de la pire réputation. Si l'un des puissants de l'époque eut l'idée de faire rédiger cette œuvre pour se mettre en valeur ou faire du tort à un ennemi, il faut qu'il se soit bien mal fait comprendre et qu'il ait été bien mal servi par l'exécutant qu'il employa à cet effet !

Que le texte ne s'inscrive pas dans les enjeux politiques immédiats de 1628 semble d'ailleurs confirmé par le fait qu'il obtint le privilège d'être publié, et que, malgré l'interdiction (d'ailleurs assez vite adoucie), il poursuivit en France une carrière éblouissante. Pour autant, l'on ne peut pas penser que Richelieu — car c'est lui qui, dès cette époque, a la haute main sur ce qui se publie — avait intérêt à sa divulgation, voire le fit écrire. On ne voit pas, en fonction des arguments qui viennent d'être développés, quel aurait été son intérêt à le faire. En outre, les *Mémoires* de Marguerite contenaient des propos relativement dérangeants pour la royauté. On lisait en effet, dans la description de la cérémonie nuptiale de la reine et du futur Henri IV, que « les paroles accoutumées en tel cas » (p. 26) avaient bel et bien été prononcées, ce qui contredisait toute la fable laborieusement construite au moment de l'annulation du mariage, et sur laquelle reposait la légitimité de la famille régnante²⁰. Par ailleurs, le père du souverain en place, même auréolé des épithètes « brave et magnanime » (p. 23), était parfois bien égratigné par la plume de son épouse sur le plan de l'honneur. Que Richelieu ait « laissé passer » ce texte, qu'il n'ait pas insisté pour le faire interdire, et qu'il n'ait pas porté grief à son éditeur (au point qu'il devait faire de lui l'un des premiers membres de l'académie), laisse à penser qu'il ne voyait pas de gros dangers à sa publication, ou du moins que la qualité littéraire de l'œuvre et l'admiration qu'il avait pour son auteur (qu'il avouera dans ses propres *Mémoires*) lui semblèrent plus importants que les petits accroc ainsi faits à l'image de marque de la monarchie²¹.

La deuxième question — qui aurait pu écrire un tel texte ? — est tout aussi embarrassante, et elle débouche sur le même vide. Bourgeon émet ici deux hypothèses, qui ne sont pas plus solides que les autres : « Un familier, un secrétaire intime, l'un des nombreux hommes de lettres (ou une femme, pourquoi pas ?) de son entourage, a pu recueillir ses souvenirs, voire provoquer ses confidences (les veillées devaient être bien longues au château d'Usson pendant ces années de réclusion, 1586-1605). Ces Mémoires apocryphes peuvent avoir été composés autour d'un petit noyau de données authentiques, mais comment le savoir exactement ? » (1989, p. 106) Ces supputations sont vaines. Si les veillées étaient longues à Usson, elles l'étaient pour tout le monde, et l'on ne voit pas pourquoi la reine Marguerite ne les aurait pas remplies à écrire elle-même son autobiographie : elle était la personne la mieux placée pour le faire, du point de vue de la matière comme de la manière. On ne voit pas non plus quel intérêt il y aurait eu pour des familiers de la reine à se dissimuler derrière elle, plutôt que de produire, sous leur nom, des « Mémoires pour servir à l'histoire de... » Ç'eût été se

²⁰. L'un des motifs retenus pour rompre l'union (véritable) fut que les deux époux étaient cousins et qu'ils s'étaient mariés sans dispense papale ; l'autre (inventé) fut que le mariage avait eu lieu sans le consentement de la mariée, qui n'avait pas prononcé les paroles requises — d'où la légende du geste de Charles poussant la tête de sa sœur... La contestation de la légitimité de la dissolution du mariage, entraînant *de facto* celle de la légitimité du dauphin, avait suscité des complots dans les premières années du XVII^e siècle ; c'est pour montrer à tous que son consentement n'avait pas été arraché à Marguerite qu'Henri IV accepta ses conditions (pensions ; retour à Paris), puis prit soin de la faire participer à toutes les cérémonies officielles de la monarchie.

²¹. Deux ans plus tard, par contre, c'est-à-dire après la Journée des Dupes et le triomphe du cardinal sur la coalition Marie de Médicis-Anne d'Autriche, il fera, comme le dit un contemporain, discréditer « toutes les femmes » — dont la reine Marguerite — par ses historiographes (voir E. Viennot, *Marguerite de Valois...*, p. 263 sqq.)

condamner à ne tirer aucun bénéfice de leur œuvre — or c'est cela qu'ils et elles cherchaient en fréquentant Marguerite, comme le montre l'utilisation commerciale que certains firent de son nom après sa mort²². Au reste il faudrait dire qui, de ces secrétaires ou hommes et femmes de lettres, aurait pu écrire un texte pareil : les « talents » qui entouraient la reine dans les dernières années du XVI^e siècle sont connus²³, et l'examen de leurs productions n'autorise aucunement à prêter à l'un ou l'autre d'entre eux le petit chef-d'œuvre que nous avons entre les mains.

Seconde hypothèse : l'éditeur. « On aimerait, en tout cas, en apprendre davantage sur cet Auger de Mauléon, sieur de Granier, à qui, au XVII^e siècle on attribuait sinon la rédaction *ex nihilo* de ces *Mémoires*, du moins le mérite de les avoir 'donnés au public', prudente et pudique formule... Qui sait s'il n'a pas tronqué ou découpé, arrangé ou défiguré, les rares sources initiales? » (1989, p. 106) L'assertion est aventureuse, une fois de plus. L'expression « donner au public » est traditionnelle en la matière : elle n'a rien de contourné et ne veut pas dire « forger de toutes pièces ». Il y a d'ailleurs fort à parier que l'obscurité qui entoure le premier éditeur de la reine serait moindre s'il avait été capable d'écrire une telle œuvre : étant donné son succès commercial, il aurait récidivé ! Et s'il s'était borné à la faire produire par un obscur écrivain (qui aurait accepté de le rester après une telle réussite ?), il se serait dépêché d'exploiter le filon, en donnant par exemple une suite au texte — d'autant que celui-ci s'interrompt brutalement au début de l'année 1582 — ou en en « découvrant » d'autres du même auteur !

Il faut donc se résoudre à abandonner cette piste, comme les autres. Que Granier ait fait subir des manipulations au récit de Marguerite, cela est possible, mais que dire de plus ? Tant que nous n'aurons pas retrouvé le manuscrit des *Mémoires* (qui manque, pour ceux-là comme pour tant d'autres de la même espèce), bien malin qui pourra avancer sur ce terrain. Une remarque de bon sens toutefois : si l'éditeur, qui ne manquait pas d'ambitions littéraires comme on le sait, avait voulu « arranger » ce texte, il aurait peut-être commencé par « remplir » les trois lacunes que celui-ci présente, et qui sont du plus fâcheux effet puisque la narration est interrompue par des points de suspension. La première nous prive d'un « bon mot » de Mme de Nevers devant la dépouille mortelle de Jeanne d'Albret, que Marguerite annonce comme ne manquant pas de piquant (p. 25). La seconde raccourcit de quelques lignes la description fort brillante de la cérémonie du mariage (p. 26). La troisième tronque sérieusement l'année 1573 (p. 36). Il ne reste là qu'à soupçonner Granier d'avoir créé tout exprès ces interruptions, « pour faire plus vrai »...

Terminons ce chapitre par deux « mystères » que contenait l'œuvre aux yeux de ses premiers lecteurs, et qui ne furent éclaircis que bien tard. Le premier est celui de l'identité du dédicataire des *Mémoires*, Brantôme. Disons tout d'abord que, contrairement à ce que dit Bourgeon, celui-ci n'avait rien de « quelconque » pour Marguerite : fidèle d'Henri II et de Charles IX, ami de Ronsard et de Bussy d'Amboise, il était le cousin germain de la duchesse de Retz, l'une des meilleures amies de la reine ; il était en outre, au moment où lui était venue l'idée d'écrire sur ses contemporains célèbres, en exil sur ses terres périgourdines, non loin de Marguerite, et victime comme elle de la disgrâce d'Henri III. Les deux personnages avaient donc bien des raisons de se

²². Par exemple en mentionnant dans les sous-titres de leurs ouvrages la fonction qu'ils avaient occupée chez elle ou le degré de familiarité qu'elle avait avec leurs écrits (Voir *ibid.*, p. 257).

²³. Voir Simone Ratel, « La cour de la reine Marguerite », in *Revue du Seizième Siècle* 11 (1924) et 12 (1925).

sentir complices, et ce n'était certainement pas pour la reine « déroger » que prendre la plume, en cette période de loisirs forcés, pour rectifier les erreurs qui s'étaient glissées dans le *Discours* de son « historien » — puisque telles sont les intentions qu'affichent les premières pages des *Mémoires*. Mais ajoutons l'essentiel : les lecteurs de 1628, qui ignoraient ces détails et qui ne connaissaient pas le texte de Brantôme (il ne devait être publié qu'en 1665), ne comprirent pas à qui s'adressait la reine — et Granier pas davantage qu'un autre. Aussi affirme-t-il dans son introduction que l'œuvre est dédiée à Charles de Vivonne, baron de La Châtaigneraie. Ce n'est qu'en 1675 que le savant Colomiès, après avoir comparé les deux textes, identifia correctement le destinataire de l'œuvre : « Messire Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, l'un des plus dignes hommes de son temps, qui a fait un Discours sur la vie de la Reine Marguerite, inséré dans ses *Femmes illustres*²⁴ ». Nul doute qu'un auteur des années 20 aurait — pour autant qu'on l'imagine capable d'avoir eu l'idée de la dédicace — choisi une personne plus connue de son public ; ou que le « familier » supposé aurait glissé dans le texte des indices plus clairs en vue de son identification.

Le second « mystère » concerne le *Mémoire justificatif* que Marguerite écrivit en 1574 à la demande de son mari, alors impliqué dans le complot des Malcontents, et qu'elle mentionne brièvement dans ses *Mémoires* : « Dieu me fist la grace de le dresser si bien qu'il [Navarre] en demeura satisfait, et les commissaires estonnez de le veoir si bien préparé » (p. 40). C'était aussi l'avis des partisans du futur Henri IV, qui saluèrent l'habileté du plaidoyer de leur chef, mais n'apprirent jamais — c'est du moins ce qu'on peut conclure de leur unanime silence — qui en était l'auteur véritable. Les lecteurs de 1628 et des décennies suivantes ne comprirent pas à quoi faisaient allusion ces quelques lignes, qui ne présentaient d'enjeu ni pour eux ni pour la royauté : l'épisode remontait à la jeunesse du Premier Bourbon (qui ne faisait pas partie de la légende du « bon roi Henri »), et la « révélation » concernant la paternité du *Mémoire* était au reste sans importance. La publication du texte, sous le titre *Déclaration du roi de Navarre*, dans les additions que Le Laboureur donna en 1659 aux *Mémoires* de Castelnau, ne devait même pas éclaircir cette énigme, et ce n'est pas avant le XVIII^e siècle, vraisemblablement, que les érudits commencèrent à faire le rapprochement entre les deux œuvres — et à rendre à Marguerite ce qui lui revenait²⁵. Tout cela exclut, une fois de plus, une rédaction tardive des *Mémoires* de la reine, de même que leur fabrication par l'un de ses familiers.

L'unité d'une œuvre

Les assertions de J.-L. Bourgeon s'écroulent donc comme un château de cartes quand on les examine de près, et l'examen de la situation politico-littéraire des années 20 du XVII^e siècle ne vient que renforcer la fragilité de ses hypothèses. Faute de raisons pour évincer Marguerite des auteurs possibles des *Mémoires*, faute de commanditaires ayant eu intérêt à les faire produire, faute d'auteurs ayant pu les écrire, et faute de lecteurs aptes à comprendre leurs sous-entendus, il faut bien revenir à la reine de Navarre... Et formuler, sous forme de question, une dernière hypothèse : une telle contestation, en une telle absence de recherches pour l'étayer, aurait-elle pu être publiée, voire émise, si la première épouse d'Henri IV n'était pas devenue la reine

²⁴. *Mélanges historiques de M. Colomiès*, Orange, J. Rousseau, 1675, p. 86.

²⁵. On trouve régulièrement le *Mémoire justificatif pour Henri de Bourbon* (publié comme œuvre de Marguerite pour la première fois en 1777 par Antoine Mongez, à la suite de son *Histoire de la reine Marguerite de Valois...*, Paris, Ruault, 1777) après les *Mémoires* dans les éditions du XIX^e et du XX^e siècles. Les citations ultérieures renvoient à l'édition Guessard.

Margot, c'est-à-dire une femme sur laquelle les plus invraisemblables calomnies se sont accumulées depuis trois siècles et demi, et un écrivain sur lequel personne (ou quasiment personne) n'a jamais travaillé sérieusement — même pas ses éditeurs²⁶ ?

La moindre lecture des écrits de Marguerite suffit en effet à se persuader qu'ils sont tous le produit de la même plume — hormis *La Ruelle mal assortie*, qui détonne cruellement dans cet ensemble. Qu'est-ce qui explique cette impression première ? Une unité de style, d'inspiration, de ton, d'allure, de vocabulaire, la permanence d'un *moi* qui, quelles que soient les situations d'écriture, se pense et se met en scène de la même façon, une pugnacité et un sourire reconnaissables entre mille, et aussi une évolution personnelle dont les stades sont repérables en diachronie dans ses œuvres comme dans sa correspondance. S'il n'est pas question de refaire ici cette démonstration par trop longue²⁷, il est néanmoins nécessaire d'en reprendre les éléments les plus évidents.

La première comparaison qui s'impose est celle entre les *Mémoires* et le *Mémoire justificatif*. Écrites à vingt ans d'écart, les deux œuvres présentent beaucoup de points communs : le genre autobiographique apologétique tout d'abord, puisque le roi de Navarre retrace dans ce plaidoyer les grandes lignes de sa vie, afin de mettre en valeur ce qui l'a conduit aux gestes de défiance de l'hiver 1573-1574 ; l'angle d'attaque délibérément affectif également, que résume bien Aubigné lorsqu'il souligne que, habilement, son maître « à son audition, ne travailla point à la négative des choses alléguées, mais [...] se mit à justifier son désespoir par les maux qu'elle [*Catherine*] lui faisait²⁸. » Toutefois ce n'est pas seulement la manière qui rapproche les deux textes : c'est aussi l'accusation lancinante du manque d'amour adressée à la mère, de son éternelle préférence pour le futur Henri III, et, face à cette iniquité sans borne, la répétition des efforts désespérés (de Navarre dans le texte de 1574, de Marguerite dans celui de 1594) pour la quête de son attention, de sa reconnaissance. Ce sont encore les remarques acerbes contre Henri lui-même, qui, au moment de son départ en Pologne « ne se souvint de vous supplier, madame, que vous m'eussiez en vostre protection ; mais au contraire il vous recommanda monsieur de Guise » (*Mémoire*, p. 190), et qui vingt ans plus tard est décrit sous un jour pareillement fourbe en cette même circonstance : il « s'essaya par tous moyens de me faire oublier les mauvais offices de son ingratitude » (*Mémoires*, p. 37). Ce sont enfin les attaques contre le détesté Du Guast, « en qui le roy de Pologne [*Henri*] se fioit entierement » (*Mémoire*, p. 189) et « duquel il estoit tellement possédé, qu'il ne voyoit que par ses yeux et ne parloit que par sa bouche » (*Mémoires*, p. 17). En bref, il n'est pas étonnant qu'une fois établie l'attribution du plaidoyer, elle n'ait jamais été contestée.

D'autres comparaisons peuvent être faites entre les *Mémoires* et les lettres de la reine. Bien que celles-ci ne constituent pas un corpus homogène — elles couvrent près de cinquante ans et sont adressées à des gens très différents, avec lesquels Marguerite n'avait pas le même degré de familiarité —, on en trouve en effet qui sont extrêmement proches de l'autobiographie. Dans les lettres un peu longues notamment, quand Marguerite se laisse aller à *raconter* quelque chose, son style renoue, pour quelques lignes ou quelques pages (car ces lettres ne sont pas « travaillées ») avec toutes les caractéristiques des *Mémoires* : récit qui va droit au but, courtes mises en scènes,

²⁶. Voir E. Viennot, *Marguerite de Valois...*, p. 318-322, 341-346, 368-369, 384, 388 ; Kervyn de Lettenhove, Charles Caboché et surtout Philippe Lauzun justifient seuls mon « quasiment ».

²⁷. Je renvoie à ma thèse (E. Viennot, *La vie et l'œuvre de Marguerite de Valois : discours contemporains, historiques, littéraires, légendaires*, Paris III, 1991, vol. 2, 1ère partie), aux articles précités, et à ceux qui suivent.

²⁸. Aubigné, *Histoire universelle...*, vol. 4, p. 231.

accélération soudaine du rythme, passages au présent de narration, réflexions glissées entre deux virgules, notations anaphoriques, effets de surprise préparés, sourire amusé... C'est le cas, par exemple, d'une lettre de 1602 dans laquelle elle explique au président Séguier la longue dispute qu'elle eut à Carlat avec Choisin, et où l'on retrouve presque tous ces traits²⁹. D'autres fois, ce sont des formules qui reviennent, presque à l'identique, à propos des mêmes événements ; ainsi l'obligation fâcheuse où elle se voit de prendre le parti de son mari pendant la « guerre des amoureux » est-elle exposée dans une lettre envoyée à Catherine au printemps 1580, et reprise, en des termes très proches dans les *Mémoires*, comme si le souvenir de l'épisode réveillait jusqu'aux mots mêmes avec lesquels il avait été vécu, relaté³⁰. D'autres fois encore, le récit de l'autobiographie est corroboré par des lettres datant de l'époque évoquée ; le tableau qu'elle brosse de son malheur à Bagnères, où Navarre l'avait laissée en 1581 pour mieux s'occuper de Fosseuse enceinte, et que tentait d'atténuer « toute la noblesse catholique de ce quartier-là » (*Mémoires*, p. 176), est ainsi très précisément attesté par deux lettres contemporaines, l'une à Champvallou, à qui elle dépeint sa tristesse et sa solitude, l'autre à son époux, dans laquelle elle décrit les efforts qu'on fait autour d'elle pour la distraire³¹. D'autres fois enfin, ce sont des lettres qu'elle dit avoir rédigées, et que nous possédons.

Les *Mémoires* peuvent encore être rapprochés d'un sonnet de décembre 1593, jusqu'ici inédit, et qui constitue une sorte de double poétique (une première ébauche ?) de leur dédicace³². La reine s'y adresse à un « ami qui [va] cherchant dans la masse pierreuse / De ce fatal rocher la grandeur qu'autrefois / [il a] vu resplendir au palais de nos rois », et lui demande de ne plus « se travailler » à cette peine ; elle n'est plus en effet la « perle précieuse » qu'il a connue, étant devenue « de notre injuste siècle une marque piteuse » ; cependant elle tient bon sur son « rocher, vrai vaisseau de salut », car elle s'en est remise à Dieu. Ce texte renvoie de manière étonnante à l'ouverture des *Mémoires* : même adresse, même thématique, même mouvement général (vous me décrivez superbe, mais je ne suis plus celle que vous avez connue ; cependant je suis bien dans ma vie d'aujourd'hui) et, dans les deux cas, une allusion aux *Regrets* de Du Bellay (citation explicite dans l'autobiographie ; reprise d'une thématique récurrente au recueil dans le sonnet). Mais le poème renvoie aussi, d'une manière qui lie définitivement les trois textes, au *Discours* de Brantôme : au commentaire du panégyriste lui-même, qui atteste, d'après ce que lui ont dit des amis communs, qu'« elle a pris son recours seul à

²⁹. « Regardant de choisir entre mes serviteurs quelqu'un capable et fidèle, le malheur voulut que je fisse élection de ce méchant homme, et lui ayant baillé des instructions et des lettres selon le temps et le besoin que j'en avais lors, il fait le voyage et m'en rapporte réponse. [...] Il me demanda six mille écus de récompense, qu'il voulait comptant, sachant bien qu'alors j'en étais incommodée ; je lui dis qu'il savait bien que je ne pouvois faire cela, et que je lui en ferais expédier un bon pour le payer à ma commodité. Cela ne pouvant contenter son avarice et son ambition, sa rage allant toujours croissant, il ne passait jour qu'il ne tâchât de m'offenser ou me déplaire en quelque chose. Enfin, il fut si outrecuidé qu'il bailla un soufflet à mon huissier à la porte de ma chambre... » (*Revue Rétrospective* 1 [1838], p. 227-8).

³⁰. « Le respect et l'obéissance que je dois au roi et à vous, Madame, joint à l'affection que je dois avoir au repos de cet Etat, combattent en mon âme avec l'amitié et fidélité à quoi je suis obligée au roi mon mari, ce qui me commande de participer à toutes ses afflictions. [...] en cette misérable condition, je cours fortune » (in : Feuillet de Conches, *Causeries d'un Curieux*, Paris, Plon, 1862-1868, vol. 3, p. 78) — « Dès le commencement de cette guerre, voyant l'honneur que le Roy mon mary me faisoit de m'aimer me commandoit de ne l'abandonner, je me resolut de courre sa fortune ; non sans extrême regret de voir que le motif de cette guerre fust tel, que je ne pouvois souhaiter l'avantage de l'un ou de l'autre que je ne souhaitasse mon dommage » (*Mémoires*, p. 167).

³¹. Respectivement *Mémoires et lettres...*, p. 445-449, et *Revue Rétrospective...*, p. 98.

³². Voir E. Viennot, « Les Poésies de Marguerite de Valois », in *XVII^e Siècle* 183 (avril-juin 1994), p. 349-75.

Dieu » ; et à une lettre de la reine (citée *in extenso*) dans laquelle elle l'appelle son « ami », le remercie de rester fidèle à ce « peu qui reste d'un si misérable naufrage », et lui explique qu'Usson est l'« arche de salut » où Dieu l'a logée³³.

Les *Mémoires* peuvent enfin être replacés dans l'ensemble des écrits de la reine du point de vue de l'évolution personnelle de celle-ci. L'étude des images et des comparaisons qui viennent sous sa plume lorsqu'elle parle d'elle montre en effet que Marguerite s'est longtemps pensée comme un prince, un frère de ses frères, et plus exactement encore comme un « alter ego » d'Henri. Les premières fissures dans cette image de soi se sont faites sous le coup des humiliations que lui a infligées son mari (notamment à propos de Fosseuse) et qui l'ont conduite à ce « désir de n'être pas une femme », dont témoigne l'ouverture des *Mémoires* (« Je blâme mon sexe [...] et n'en voudrais tenir cette condition », p. 1). Mais l'annulation de son mariage (l'abandon d'un statut qu'elle n'avait jamais vraiment pu assumer) et la mort de ses frères (la dislocation des rôles assignés à chacun au sein de la fratrie) ont permis à la reine, au terme d'un long processus, de se constituer une identité de femme débarrassée de toute connotation négative. Les deux extrémités de cette évolution sont représentées, de manière presque caricaturale, l'une par le *Mémoire justificatif* (texte écrit pour un homme, signé d'un nom d'homme, et où elle dit *je* sans le moindre « jeu », puisqu'elle s'engouffre dans la parole du locuteur), et l'autre par le *Discours docte et subtil*, manifeste féministe dans lequel la reine défend avec panache l'honneur de son sexe. Entre les deux, plusieurs centaines de lettres où les représentations masculines et les neutres linguistiques abondent tout d'abord, puis diminuent, jusqu'à disparaître complètement dans les dernières années de sa vie. Entre les deux, surtout, les *Mémoires*, dont la rédaction joua sans doute un rôle décisif dans cette mutation, et qui occupent ici, de tous points de vue, une place médiane. Écrits vingt ans après le plaidoyer et vingt ans avant le manifeste, ils sont remplis d'identifications masculines mais témoignent à plusieurs reprises de la présence d'une faille dans ce système de représentation³⁴.

Terminons cette réflexion par un retour sur l'œuvre elle-même, considérée dans sa logique interne : sur l'aspect délibérément autobiographique, et profondément novateur, du texte. Comme l'a en effet souligné André Bertière, les *Mémoires* de Marguerite « font exception » dans l'histoire d'un genre qui ne trouva pas ses marques propres avant la seconde partie du XVII^e siècle³⁵. Jusque là, les auteurs de textes intitulés « mémoires » (avec ou sans majuscule) hésitent très fortement entre les souvenirs d'une vie et la relation historique ; par ailleurs, le personnage qui y prend la parole ose rarement se dire à la première personne et s'abrite le plus souvent derrière un *il* ou un *vous* chargé de créer l'illusion d'une distance. Marguerite, soixante ans avant ses illustres continuateurs et continuatrices, rompt doublement avec ce flou. Parfaitement au clair des distinctions (de contenu et de style) qui sont en train de se creuser entre les deux types d'écrits autrefois jumeaux, elle situe d'emblée son projet : « Je traceray mes memoires, à qui je ne donneray plus glorieux nom, bien qu'ils meritassent celuy d'histoire » (p. 3). Et parce qu'elle n'a pas le *moi* honteux, elle s'installe magistralement au centre de son récit. D'où un texte essentiellement constitué d'événements vécus, où

³³. Brantôme, *Recueil des Dames, Poésies et Tombeaux*, Ed. E. Vaucheret, Paris, Gallimard-La Pléiade, p. 155 et 156.

³⁴. Voir E. Viennot, « Les ambiguïtés identitaires du *Je* dans les *Mémoires* de Marguerite de Valois », in Madeleine Bertaud & Jean-François Cuche (dir.), *Le genre des Mémoires, Essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995.

³⁵. André Bertière, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1977, p. 26, note 84. Le critique ne développe pas, malheureusement, cette remarque.

l'explication historique n'est mentionnée que pour autant qu'elle est utile à la mise en scène du *moi*. D'où, également, une infinité de notations et de détails qui *a priori* peuvent paraître sans importance, mais qui témoignent — et c'est là le principal — de ce que fut l'existence d'une « très grande », en cette période où la Fortune n'épargna personne. D'où, enfin, la présence dans l'œuvre de très nombreuses marques symptomatiques de la remémoration : allongement du récit dans les moments glorieux, instants de jubilation ou d'abattement intenses, passages au présent de narration quand le souvenir se fait résurrection, réflexions qu'autorise le temps écoulé, comparaisons entre diverses époques, espacement progressif puis disparition des apostrophes au dédicataire-ami au fur et à mesure que la mémorialiste s'installe dans son tête-à-tête avec elle-même, oubli de ses engagements initiaux, etc. Quel familier obscur ou non, quel auteur des années 1620, aurait eu ainsi et l'audace d'inaugurer du point de vue du genre, et l'idée de concentrer le récit sur le vécu d'une autre (vécu de sa jeunesse qui plus est, le plus lointain, le moins connu), et une telle connaissance des lois de l'écriture des *Mémoires* ?

*

Une conclusion s'impose donc au terme de cette étude : en l'état actuel des recherches, la contestation de l'authenticité des *Mémoires* de Marguerite de Valois s'avère une entreprise dénuée de tout fondement. Est-elle pour autant gratuite ? C'est ce dont il est permis de douter : discréditer la sœur des derniers Valois est devenu, au cours des siècles, un sport national. Qu'on lui dénie à présent son talent d'écrivain, en préférant attribuer son texte le plus illustre à n'importe quel inconnu (dont on n'a pas encore commencé de chercher la trace) plutôt qu'à elle, témoigne de la malveillance persistante qui pèse sur ce personnage. Et que l'attaque vienne d'un historien si désireux de déconstruire les légendes n'en est que plus remarquable. Les pertinentes analyses de Jean-Louis Bourgeon sur la mythologie qui entoure la Saint-Barthélemy, sur la fascination que cette mythologie exerce chez les meilleurs historiens français, sur leurs réticences à remettre en cause une tradition qui s'habille des plus grands noms (Michelet notamment), sur les enjeux de mémoire qui pèsent sur la période, sur l'importance de la composante idéologique qui entre dans la « fabrication de l'histoire », etc., pourraient en effet être appliquées mot pour mot au personnage de Marguerite de Valois. Plus : c'est parce que la dernière fille de Catherine de Médicis est l'un des fleurons de cette famille impliquée (à quelque degré que ce soit) dans le bain de sang d'août 1572, que l'historiographie s'est acharnée sur elle — même si des adversaires particuliers se sont ajoutés, en ce qui la concerne (parce qu'elle était une femme, une érudite, une épouse d'Henri IV, une partisane de la Contre-Réforme...) à la cohorte des ennemis des derniers Valois.

La dernière question qui vient à l'esprit est donc celle-ci : pourquoi Bourgeon, au mépris de ses principes, tient-il tant à disqualifier Marguerite comme auteur de ses *Mémoires* ? — Parce que le témoignage qu'ils contiennent sur la Saint-Barthélemy est l'un de ceux qui mettent le plus à mal son interprétation des événements. Si la famille royale avait été victime, comme il le soutient, d'un coup de force imposé par l'Espagne et exécuté par les Guise avec la complicité active de la milice parisienne, si tous les soins de Charles n'avaient été que pour empêcher les deux communautés de s'entre-tuer, bref s'il avait été possible pour Marguerite de clamer l'innocence des siens, pourquoi les aurait-elle chargés de ce crime odieux *tout en plaidant pour eux les circonstances atténuantes* (Catherine s'est affolée, Charles a résisté jusqu'au bout) ? L'aporie est complète. Si la famille royale n'est coupable de rien, Marguerite ne peut avoir écrit ses *Mémoires*, donc

c'est un autre, une autre, qui les a écrits. Mais si, comme nous espérons l'avoir démontré, la reine est bien l'auteur de son autobiographie, alors il faut abandonner la thèse de l'innocence complète de la Couronne... L'histoire de la Saint-Barthélemy n'est certes pas limpide, et il y a fort à parier qu'elle ne nous livrera jamais tous ses secrets. Mais le peu de lumière qu'y peuvent apporter les historiens ne viendra sûrement jamais de l'élimination arbitraire des sources qui ne leur conviennent pas. Le témoignage de Marguerite de Valois est, avec les limites que nous avons vues, l'un de ceux qui sont incontournables.

Éliane Viennot